



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Arrondissement
de Saint-Brieuc

DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 16 novembre 2015

**Commune de
PLÉHÉDEL**

Date de convocation

09/11/2015

Date d'affichage

19/11/2015

Nombre de conseillers

En exercice	15
Présents	14
Votants	14

Délibération n° 2015-7-52

**Objet : Indemnités
comptables**

L'an deux mille quinze
Le lundi seize novembre
Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en
séance publique sous la présidence de Madame Anne DELTHEIL Maire.

Etaient présents :

DELTHEIL Anne, ROPERS Daniel, KERENEUR Claudine, LE
BESCOND François, LE CALVEZ Michel, LE MEUR-FONTON
Catherine, FERLIER Gilles, LE TREUST Nathalie, LE BOZEC Cyril,
MOREAU Sandrine, COISNE Pierre, DAVAINÉ Didier, KLINZ
Nathalie, LE FUR Yvon.

Etait absente : LE DÛ Sylvie.

Secrétaire de Séance : MOREAU Sandrine.

INDEMNITES COMPTABLES

Le Conseil Municipal,

VU le code général des collectivités territoriales,

VU l'article 97 de la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et
libertés des communes, des départements et des régions,

VU le décret n°82-979 du 19 novembre 1982 précisant les conditions
d'octroi d'indemnités par les collectivités territoriales et leurs établissements
publics aux agents des services extérieurs de l'Etat,

VU l'arrêté interministériel du 16 décembre 1983 relatif aux conditions
d'attribution de l'indemnité de conseil allouée aux comptables du Trésor Public,
chargés des fonctions de receveur des communes et établissements publics
locaux,

CONSIDERANT que Mme Christine DENIS est nommée receveur municipal
depuis le 1^{er} janvier 2015,

CONSIDERANT que sur la base des textes susvisés, il a été demandé à Mme
Christine DENIS de poursuivre la mission effective de conseil et
d'assistance assurée en matière budgétaire, économique et comptable,
précédemment assurée par les trésoriers en poste,

CONSIDERANT qu'il convient, en contrepartie, de verser à Madame
Christine DENIS une indemnité de conseil,

Après en avoir délibéré,

DECIDE d'accorder à titre personnel à Mme Christine DENIS, receveur
municipal, l'indemnité de conseil au taux de 100% pour la prestation d'assistance
et de conseil,

DIT que cette indemnité sera calculée selon les bases définies à l'article 4 de
l'arrêté interministériel 16 décembre 1983 et sera acquise à Mme Christine
DENIS pour toute la durée du mandat, sauf délibération contraire.

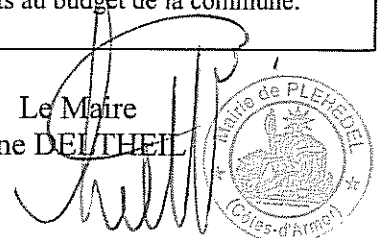
PRECISE que les crédits nécessaires sont inscrits au budget de la commune.

Acte rendu exécutoire

Après dépôt en Préfecture le 23 novembre 2015

Le Maire

Anne DELTHEIL





EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Arrondissement
de Saint-Brieuc

DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 16 novembre 2015

**Commune de
PLÉHÉDEL**

Date de convocation

09/11/2015

Date d'affichage

19/11/2015

Nombre de conseillers

En exercice	15
Présents	14
Votants	14

L'an deux mille quinze

Le lundi seize novembre

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Madame Anne DELTHEIL Maire.

Etaient présents :

DELTHEIL Anne, ROPERS Daniel, KERENEUR Claudine, LE BESCOND François, LE CALVEZ Michel, LE MEUR-FONTON Catherine, FERLIER Gilles, LE TREUST Nathalie, LE BOZEC Cyril, MOREAU Sandrine, COISNE Pierre, DAVAINÉ Didier, KLINZ Nathalie, LE FUR Yvon.

Était absente : LE DÛ Sylvie.

Secrétaire de Séance : MOREAU Sandrine.

**LISTE DE NON-VALEUR DE TITRES
DE CANTINE ET DE GARDERIE**

Une liste de non-valeur de titres de cantine et de garderie non recouverts par la Trésorerie a été transmise pour un montant de 176,62 Euros. Elle concerne une famille pour laquelle un dossier de surendettement a été clôturé. Il s'agit d'une ordonnance d'homologation d'une procédure de rétablissement personnel par le Tribunal d'Instance de St Nazaire. Madame Le Trésorier demande à la Commune de Pléhédel d'effacer cette dette et d'émettre un mandat pour créances irrécouvrables à l'article 6542 « créances irrécouvrables ».

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, émet un avis favorable à l'effacement de la dette de cette famille concernant les titres de cantine et de garderie émis en 2009 pour un montant de 176.62 Euros. Un mandat de 176.62 Euros sera donc établi et imputé sur l'article 6542 « pertes sur créances irrécouvrables ».

Délibération n° 2015-7-53

**Objet : Créances
irrécouvrables**

Acte rendu exécutoire
Après dépôt en Préfecture le 23 novembre 2015

Le Maire
Anne DELTHEIL

Mairie de PLÉHÉDEL
CÔTES-D'ARMOR



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Arrondissement
de Saint-Brieuc

DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 16 novembre 2015

**Commune de
PLÉHÉDEL**

Date de convocation

09/11/2015

Date d'affichage

19/11/2015

Nombre de conseillers

En exercice	15
Présents	14
Votants	14

L'an deux mille quinze

Le lundi seize novembre

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Madame Anne DELTHEIL Maire.

Etaient présents :

DELTHEIL Anne, ROPERS Daniel, KERENEUR Claudine, LE BESCOND François, LE CALVEZ Michel, LE MEUR-FONTON Catherine, FERLIER Gilles, LE TREUST Nathalie, LE BOZEC Cyril, MOREAU Sandrine, COISNE Pierre, DAVAINÉ Didier, KLINZ Nathalie, LE FUR Yvon.

Etait absente : LE DÛ Sylvie.

Secrétaire de Séance : MOREAU Sandrine.

ILLUMINATIONS DE NOEL

La Société Artifices et Spectacles a été contactée pour proposer un devis pour de nouvelles illuminations de Noël. Il s'élève à 4 000 Euros. La commission des finances réunie le 15 octobre a émis un avis favorable à cette proposition.

D'autre part, il manque 4 prises électriques pour éclairer ces illuminations : 2 dans la Rue St Fiacre, et 2 dans la rue de l'Argoat suite à l'effacement des réseaux. Le Syndicat Départemental d'Énergie (SDE) participe à hauteur de 40 %, soit 486 € HT à la charge de la commune.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, émet un avis favorable à l'acquisition des illuminations de Noël auprès de la Société Artifices et Spectacles pour un montant de 4 000 euros TTC. Les crédits sont prévus au budget primitif 2015 à l'article 2188 opération 21.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, émet un avis favorable à l'acquisition des 4 prises électriques auprès du SDE pour un montant à la charge de la commune de 486 euros HT. Les crédits sont prévus au budget primitif 2015 à l'article 2041582 opération 52.

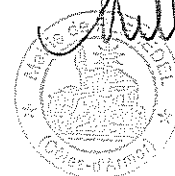
Délibération n° 2015-7-54

**Objet : Illuminations
de Noël**

Acte rendu exécutoire

Après dépôt en Préfecture le 23 novembre 2015

Le Maire
Anne DELTHEIL





EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Arrondissement
de Saint-Brieuc

Séance du 16 novembre 2015

Commune de
PLÉHÉDEL

Date de convocation

09/11/2015

Date d'affichage

19/11/2015

Nombre de conseillers

En exercice	15
Présents	14
Votants	14

L'an deux mille quinze

Le lundi seize novembre

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Madame Anne DELTHEIL Maire.

Etaient présents :

DELTHEIL Anne, ROPERS Daniel, KERENEUR Claudine, LE BESCOND François, LE CALVEZ Michel, LE MEUR-FONTON Catherine, FERLIER Gilles, LE TREUST Nathalie, LE BOZEC Cyril, MOREAU Sandrine, COISNE Pierre, DAVAINÉ Didier, KLINZ Nathalie, LE FUR Yvon.

Etait absente : LE DÛ Sylvie.

Secrétaire de Séance : MOREAU Sandrine.

RAPPORTS SERVICE PUBLIC 2014

Conformément à l'article L.2224-5 du Code Général des Collectivités Territoriales, Madame le Maire présente le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public pour l'exercice 2014 pour les services eau potable, assainissement collectif et non collectif. Ces documents établis par la Communauté de Communes Paimpol-Goëlo doivent être présentés à l'assemblée délibérante avant le 31 décembre 2015 et faire l'objet d'une délibération. Ces rapports sont publics et permettent d'informer les usagers.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **ADOPTE** les rapports 2014 sur le prix et la qualité du service public d'eau potable, assainissement collectif et non collectif de la Communauté de Communes Paimpol-Goëlo.

Acte rendu exécutoire
Après dépôt en Préfecture le 23 novembre 2015

Le Maire
Anne DELTHEIL





EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Arrondissement
de Saint-Brieuc

DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 16 novembre 2015

**Commune de
PLÉHÉDEL**

Date de convocation

09/11/2015

Date d'affichage

19/11/2015

Nombre de conseillers

En exercice 15

Présents 14

Votants 14

Délibération n° 2015-7-56

**Objet : Demande de
subvention**

L'an deux mille quinze

Le lundi seize novembre

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Madame Anne DELTHEIL Maire.

Etaient présents :

DELTHEIL Anne, ROPERS Daniel, KERENEUR Claudine, LE BESCOND François, LE CALVEZ Michel, LE MEUR-FONTON Catherine, FERLIER Gilles, LE TREUST Nathalie, LE BOZEC Cyril, MOREAU Sandrine, COISNE Pierre, DAVAINÉ Didier, KLINZ Nathalie, LE FUR Yvon.

Etait absente : LE DÛ Sylvie.

Secrétaire de Séance : MOREAU Sandrine.

DEMANDE DE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE

Par courrier en date du 5 octobre 2015, la Directrice de l'école du Sacré Cœur a transmis une demande de subvention exceptionnelle pour un séjour à la neige. La commission des finances réunie le jeudi 15 octobre a émis un avis défavorable à cette demande. Il est demandé au Conseil Municipal de se prononcer.

Les 2 écoles de la commune perçoivent des subventions annuelles pour les activités périscolaires au prorata du nombre d'élèves. Le Conseil Municipal, à l'unanimité, émet un avis favorable à cette demande de subvention exceptionnelle et invite les familles qui ont des difficultés à régler ce séjour à faire une demande auprès du CCAS qui étudiera les dossiers.

Acte rendu exécutoire

Après dépôt en Préfecture le 23 novembre 2015

Le Maire
Anne DELTHEIL





EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Arrondissement
de Saint-Brieuc

DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 16 novembre 2015

**Commune de
PLÉHÉDEL**

Date de convocation

09/11/2015

Date d'affichage

19/11/2015

Nombre de conseillers

En exercice	15
Présents	14
Votants	14

Délibération n° 2015-7-57

Objet : DIA

L'an deux mille quinze

Le lundi seize novembre

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Madame Anne DELTHEIL Maire.

Etaient présents :

DELTHEIL Anne, ROPERS Daniel, KERENEUR Claudine, LE BESCOND François, LE CALVEZ Michel, LE MEUR-FONTON Catherine, FERLIER Gilles, LE TREUST Nathalie, LE BOZEC Cyril, MOREAU Sandrine, COISNE Pierre, DAVAINÉ Didier, KLINZ Nathalie, LE FUR Yvon.

Etait absente : LE DÛ Sylvie.

Secrétaire de Séance : MOREAU Sandrine.

DECLARATIONS D'INTENTION D'ALIENER

Par délibération en date du 14 avril 2014, le Conseil Municipal, à l'unanimité, a émis un avis favorable à la délégation du Maire pour exercer le droit de préemption.

Le Maire doit rendre compte des actes qu'il a accomplis en vertu de la délégation, aux termes de l'article L. 2122-23 du code général des collectivités territoriales, « à chaque réunion obligatoire du conseil municipal ».

Madame Le Maire a renoncé à l'exercice du droit de préemption dont bénéficie la commune pour la déclaration d'intention d'aliéner suivante :

DIA N° 18/2015 – 14, Keradenen (ZD 790)

DIA N° 19/2015 – Rue des Sports (A 1230)

DIA N° 20/2015 – 34, Rue de l'Argoat (D 218-818)

Acte rendu exécutoire

Après dépôt en Préfecture le 23 novembre 2015

Le Maire
Anne DELTHEIL





EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Arrondissement
de Saint-Brieuc

DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 16 novembre 2015

**Commune de
PLÉHÉDEL**

Date de convocation

09/11/2015

Date d'affichage

19/11/2015

Nombre de conseillers

En exercice	15
Présents	14
Votants	14

Délibération n° 2015-7-58

Objet : Armoire froide

L'an deux mille quinze

Le lundi seize novembre

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Madame Anne DELTHEIL Maire.

Etaient présents :

DELTHEIL Anne, ROPERS Daniel, KERENEUR Claudine, LE BESCOND François, LE CALVEZ Michel, LE MEUR-FONTON Catherine, FERLIER Gilles, LE TREUST Nathalie, LE BOZEC Cyril, MOREAU Sandrine, COISNE Pierre, DAVAINÉ Didier, KLINZ Nathalie, LE FUR Yvon.

Etait absente : LE DÛ Sylvie.

Secrétaire de Séance : MOREAU Sandrine.

ARMOIRE FROIDE CANTINE

L'armoire froide double de la cantine donne des signes de faiblesse (température à 12° vendredi matin). Plusieurs devis ont été demandés, notamment à la société SBCP qui a le contrat d'entretien annuel. Un seul devis a été établi par la société Ouest Dépannage :

- Modèle HOSHIZAKI : 1 848.00 €
- Modèle ACTIF : 3 299.40 €

Il conseille d'en acheter 2 au lieu d'une double, comme c'est le cas actuellement. Il est demandé au Conseil Municipal de décider.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, émet un avis favorable à l'acquisition de deux armoires froides positives modèle HOSHIZAKI proposées par la société Ouest Dépannage pour un montant total de 3 696 euros TTC.

Une décision modificative doit être votée suite à la décision de cet achat. Il est proposé la décision modificative suivante :

Article 2188 opération 21 : + 3 696 €

Article 2315 opération 10013 : - 3 696 €

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, émet un avis favorable à cette décision modificative.

Acte rendu exécutoire

Après dépôt en Préfecture le 23 novembre 2015

Le Maire
Anne DELTHEIL

